

Les prérogatives constitutionnelles accordées en 1867 à un peuple alors domicilié au Québec doivent être garanties au même peuple, qui est maintenant répandu dans tout le Canada. Je ne puis comprendre comment une province pourrait recevoir des privilèges extra-territoriaux sur des questions culturelles visant une autre province. Cela plongerait le Canada dans la confusion et signifierait une balkanisation culturelle, qui détruirait l'unité nationale.

Comme l'a signalé le professeur Rudnyckyj, les groupes allogènes acceptent la reconnaissance de la langue et de la culture françaises dans tout le Canada, ou tout au moins ne s'y opposent pas, cela non pas à titre de reconnaissance accordée à une province, mais à titre de justice pure et simple envers 6 millions de Canadiens auxquels on a donné en 1867 certaines garanties convenant à la situation d'alors. Ces garanties ont été accordées au Canada français. Le droit à l'usage de la langue française au Parlement, par exemple, n'était pas réservé exclusivement aux députés et sénateurs francophones du Québec, mais aux députés et sénateurs francophones de toutes les parties du Canada. Aujourd'hui, un certain nombre de francophones, venant de différentes parties du Canada, siègent au Parlement. Les deux races partenaires de la Confédération étaient anglaise et française, et l'anglais est reconnu de l'Atlantique au Pacifique. Il n'y a aucune objection d'ordre ethnique à ce qu'on reconnaisse au même titre la langue française.

Or, que devient la culture des autres groupes ethniques? Pouvons-nous avoir une société canadienne multiraciale et muticulturelle, mais dotée d'une constitution à caractère biculturel? Je le crois. Je pense que c'est une noble expérience digne d'être tentée, et qui peut réussir alors que la société américaine sombre, parce qu'elle a rencontré l'écueil des préjudices raciaux. Nous devons coûte que coûte éviter ces préjudices destructeurs et désastreux. Lors de nos délibérations, écartons toute attitude étroite restrictive, partielle, partisane et subjective. N'ostracisons personne, mais ouvrons la porte toute grande à tous ceux qui veulent collaborer au bien commun.

Je maintiens que notre pays se trouve enrichi par la belle et noble culture des premiers Canadiens; par la gaieté et la passion du Canada français; par la dignité mesurée des Anglo-Saxons; par la rigoureuse efficacité des Teutons, doués d'imagination poétique; par les accents brillants des Celtes et la procession millénaire des peuples slaves; par l'éclat et la

pittoresque joie de vivre de la communauté italienne; la grandeur et le pathétique du pèlerinage juif; enfin, la beauté et le mystère séculaire de l'Asie. N'allons-nous pas faire entrer en ligne de compte ces races, ces cultures, ces peuples et ces civilisations, universels et vieux comme le monde? Par où commencerons-nous? Et où nous arrêterons-nous?

● (4.00 p.m.)

Tout en reconnaissant l'engagement constitutionnel de 1867 et la nécessité d'en élargir le cadre, pour tenir compte de la situation actuelle, n'est-il pas plus raisonnable, plus concret et plus avantageux pour tous les Canadiens d'élargir ce cadre de façon à englober toutes les autres cultures? Je ne veux pas dire, bien entendu, que la constitution doit souligner ou mettre en relief des cultures autres que la culture anglaise ou française. Il faut d'abord, pour assurer le progrès de notre pays, résoudre la question des rapports entre anglophones et francophones, mais on ne devrait pas avoir l'impression que tous les problèmes seront ainsi résolus.

Y a-t-il une raison qui empêche la reconnaissance, au palier fédéral, de la valeur des cultures de nos autochtones, les Indiens et les Esquimaux? Pareille reconnaissance existe déjà d'une façon limitée, du fait de l'institution d'écoles indiennes et de l'appui à l'art esquimau. Ce n'est pas suffisant. Les cultures d'un groupe important de notre population devraient être reconnues de façon spéciale, à l'échelon fédéral, par l'établissement d'un ministère de la culture canadienne, dont les fonctions et les prérogatives consisteraient à reconnaître, à développer et à appuyer les diverses cultures qui donnent à notre pays son charme, sa couleur propre et sa vitalité. Pour le moment, nous n'aurions pas à modifier de façon particulière la constitution. On pourrait le faire en élargissant, en matière de citoyenneté, le champ d'action du secrétariat d'État, qui préserverait dans l'intérêt du Canada les aspects nobles et enrichissants des diverses formes de vie canadienne qui font de notre pays une nation unique au monde.

Toute culture ne devrait être préservée et appuyée que parce qu'elle est canadienne. Lorsqu'un million ou plus de Canadiens se trouvent dans un courant culturel particulier, c'est une réalité qui mérite d'être reconnue. Cela s'appliquerait à la culture du Canada autochtone, du Canada français, ainsi qu'aux multiples cultures qui sont venues enrichir notre pays. J'inclus les cultures germanique, slave et italienne, parce qu'elles comptent de nombreux représentants.